Compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Eric Pillard, Maire.

<u>Présents:</u> Pierre **BROUSSART**, Chantal **FAUTH**, Corinne **GONGUET**, Alphonse **GROBON**, Arlette **MARCELAT**, Eric **PILLARD**, Martine **VARENNE** Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée: Marie-Dominique VIDAL, pouvoir donné à Martine VARENNE

Elue secrétaire de séance: Chantal FAUTH

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2019
- 2. Travaux à l'église
- 3. Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de l'église
- 4. Vote des subventions accordées aux associations
- 5. Création d'une commission sociale
- 6. Remboursement d'une facture d'achat de clé RGS (certification électronique) par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Valromey
- 7. Mise à jour de la numérotation des rues de Ruffieu
- 8. Revalorisation de la contribution du Syndicat des Eaux
- 9. Renouvellement du bail de la location de chasse
- 10. Questions diverses

OoOoOo

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2019

Le compte-rendu ne donne lieu à aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux à l'église

Le conseil réitère de façon unanime l'urgence de procéder aux travaux de réparation du mur est de l'église et de réfection du toit.

Les travaux de maçonnerie ont été commandés mais n'ont pas encore débuté en raison des demandes de subvention.

Deux dossiers de demande de subvention ont été envoyés, l'un au Conseil Régional et l'autre à la Sauvegarde de l'Art Français. Un troisième dossier sera envoyé à Site et Monuments du Valromey (demande de M. Grobon).

En ce qui concerne le toit, deux devis ont été présentés, un troisième va être demandé. M. Broussart propose de contacter le SIEA pour examiner dans quelle mesure il pourrait

intervenir dans la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit.

3. Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de l'église

Le conseil examine les diverses propositions de prêt de différentes banques.

Il s'avère que l'offre du Crédit Agricole est la plus avantageuse.

Cette offre ne prévoit pas d'assurance obligatoire.

Le conseil décide à l'unanimité d'emprunter la somme de 69.000 €sur une période de dix ans avec échéance annuelle au taux de 0.65%.

4. Vote des subventions accordées aux associations

Après discussion, le conseil reconduit les subventions accordées par la commune en 2018 aux diverses associations. Un courrier leur sera toutefois envoyé précisant que pour 2020 les associations devront adresser une demande de subvention et présenter leurs comptes et leur programme.

Unanimité

Unanimité.

5. Création d'une commission sociale

Suite à la dissolution du CCAS, il convient de créer une commission sociale, chargée notamment de gérer les demandes d'aide et d'organiser le repas des anciens. Sur proposition de Monsieur le Maire, les personnes ayant siégé au CCAS seront sollicitées pour faire partie de cette commission (Arlette Marcelat, Martine Varenne, Yves Jay, Violette Burbaud, Joelle Perret, Geneviève Cadoul, Muriel Manson). Chantal Fauth remplacera Marie-Dominique Vidal qui n'habite plus la commune.

6. Remboursement d'une facture d'achat de clé RGS par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Valromey

Une délibération du conseil est nécessaire pour obtenir le remboursement d'une clé RGS destinée au Syndicat des Eaux. Unanimité.

7. Mise à jour de la numérotation des rues de Ruffieu

Délibération est prise pour mettre à jour la numérotation des rues et l'envoyer à tous les organismes concernés.

Unanimité

8. Revalorisation de la contribution du Syndicat des Eaux

Une convention a été passée en 2002 avec le Syndicat des Eaux qui a son siège en mairie de Ruffieu lui permettant d'utiliser les infrastructures communales pour son activité. En contrepartie, une indemnité annuelle de 915 €avait été fixée.

Cette contribution n'ayant pas été revalorisée depuis, le conseil décide de la porter à 1.035 € La nouvelle convention stipulera que la contribution sera dorénavant revalorisée en fonction de l'indice des loyers.

9. Renouvellement du bail de location de chasse

Un nouveau bail "3-6-9" sera signé avec la société de chasse. Le montant annuel de la location restera fixé à 200 €. Unanimité.

10. Questions diverses

- Les plaques reprenant les noms des disparus ont été remplacées sur le monument aux morts par l'entreprise Carrara d'Hauteville.
- Il est porté à la connaissance du conseil que 3 drapeaux français ont disparu du monument aux morts

- Le conseil décide de financer le feu d'artifice de la fête du plan d'eau de la Vendrolière qui aura lieu le 27 juillet à concurrence de ⅓5, soit 800 €
- Monsieur le Maire précise qu'un échéancier a été mis en place avec le St. Didier pour régler les factures d'électricité.
- La notification concernant les visites d'un agent du cadastre porte sur l'implantation des bâtiments.
- En réponse à une question concernant les astreintes de l'employé communal et leur paiement, Monsieur le Maire indique que les droits et obligations résultant du contrat d'employé communal ont été clarifiés avec Monsieur Delbeke et que tout malentendu est dissipé.
 - Plusieurs conseillers font part de l'urgence de refaire les peintures de certains bâtiments (mairie, St. Didier, abribus ...) et demandent à ce que les rues soient balayées.
- Monsieur le Maire précise que Madame Berne assistera Madame Mariamon jusqu'à la fin du mois de mai en raison de la complexité des tâches à accomplir et des corrections à apporter aux erreurs faites par le passé.
- La clé du local des associations ayant disparu une nouvelle serrure a été mise en place, chacune des trois associations concernées en recevra une clé.
- En ce qui concerne l'arrosage des fleurs, l'employé communal se chargera du bac d'en haut et de la place.
- L'appartement de la cure sera libre au 1er juillet. Des annonces seront publiées pour trouver de nouveaux locataires.
- En l'absence de Monsieur le Maire, P. Broussart a été sollicité par Mme Favre et son géomètre pour définir la limite de propriété donnant sur la rue du Mollard, vu l'existence de deux possibilités. Il avait donné un avis favorable à retenir la limite du cadastre. Monsieur le Maire prendra contact avec les personnes concernées.

La séance est levée à 21 h 30.